

ACROPOLE

Notice d'information - Entrée en relation

Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP)

Articles R 519-20 et R 519-30 du Code Monétaire et Financier (CMF) & Directive MCD

Cette notice d'information vous est remise pour la bonne conformité de nos interventions d'intermédiations en opérations de banque et services de paiement.

La société **ACROPOLE**, dont le siège social est situé 9 RUE ARMAND BARBES 87100 LIMOGES est représentée par **Madame Adeline PINAUD** en qualité de gérant(s).

Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement inscrit à l'**ORIAS** sous le n° **16000331** en qualité de **Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement**

(informations consultables sur le site de l'ORIAS www.orias.fr).

Par ailleurs, **ACROPOLE** exerce également les métiers suivants :

CIF
IAS

Recours et réclamations à formuler à :

Service réclamations : a.pinaud@cabinet-acropole.fr

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

4 Place de Budapest

75436 PARIS Cedex 09

Téléphone : 01 49 95 49 95

- Etablissements avec lesquels la société ACROPOLE a enregistré au cours de l'année précédente une part supérieure au tiers de son chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation : NEANT.
- Montant de la participation, directe ou indirecte, supérieure à 10% de ses droits de vote ou de du capital de la société, détenue par un établissement de crédit ou par toute entité contrôlant un établissement de crédit : NEANT.
- Participation du Courtier, directe ou indirecte, supérieure à 10% des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit ou d'un établissement de paiement avec lequel il travaille : NEANT.

Les conditions financières sont validées entre les parties par un mandat signé du client.

Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent (Art L 321-2 du Code de la consommation)

La société ACROPOLE est une SARL au capital de 5 000,00 EUR , immatriculée au RCS de Limoges sous le N° 815 008 248. Elle est financièrement et juridiquement indépendante et titulaire d'une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour les activités d'Intermédiaire en Opérations de Banque (IOB) : N° 7400026945 souscrite auprès de ZURICH Insurance PLC - 112, Avenue de Wagram - 75017 PARIS.

Règlement général sur la protection des données

Conformément à la législation, la SARL ACROPOLE a désigné comme Délégué à la Protection des Données (DPO) : Madame Adeline PINAUD

Afin de procéder à l'étude du financement, la SARL ACROPOLE devra recueillir un certain nombre de données à caractère personnel au sens du RGPD (noms, états civils, numéros de téléphone, adresses e-mail, autres coordonnées, relevés de comptes, avis d'impôts...

- Liste exhaustive sur le document "Pièces à fournir" fourni par la SARL ACROPOLE sur demande).

Les informations concernant le Mandant et recueillies par le mandataire pour les besoins liés au présent mandat ne sont utilisées et ne peuvent faire l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de gestion, d'action commerciale du Mandataire et de respect de la législation en vigueur.

Ce recueil de données est encadré par l'ORIAS, et fera l'objet des utilisations suivantes :

- Transmission intégrale à des établissements de crédit, ou à des partenaires susceptibles de répondre à la demande du Client, de manière sécurisée, pour étude par ces derniers

- Stockage pour suivi et gestion interne du dossier, entre les collaborateurs et/ou mandataires éventuels (MIOBSP) de la SARL ACROPOLE

- Stockage interne pour opérations commerciales et communications.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité que vous pouvez exercer en vous adressant à la SARL ACROPOLE

Les données personnelles qui sont stockées, peuvent être détruites à tout moment sur simple demande (droit à l'oubli) :

- Si aucun mandat n'a été signé entre les parties, ou bien si le mandat a finalement été résilié

- Si la prestation objet du "Mandat de recherche de capitaux" n'a pas abouti

Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

En revanche, si la prestation objet du "Mandat de recherche de capitaux" a abouti, la SARL ACROPOLE se verra dans l'obligation de conserver les données personnelles jusqu'à la date de fin du crédit, pour pouvoir prouver la bonne réalisation de la prestation, en cas de contrôle des autorités.

En acceptant de travailler avec la SARL ACROPOLE, le Client accepte d'être recontacté par la SARL ACROPOLE par e-mail, SMS, ou téléphone.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Tel que prévu dans l'article L223-2 du code de la consommation, dans le cas où nous vous aurions prospecté(s) par le biais d'un démarchage téléphonique, nous devons vous informer que vous disposez du droit de vous inscrire sur une liste d'opposition, aux démarchages téléphoniques.

La société ACROPOLE a régularisé des conventions de partenariat avec les banques suivantes :

- BRED
- LCL
- TARNEAUD
- CMSO
- CREDIT AGRICOLE
- Banque Populaire Occitanie
- CREDIT DU NORD
- ROUAIX GROUPE
- BNP Paribas
- BPACA
- SOCIETE GENERALE
- BANQUE COURTOIS
- AXA BANQUE
- CAISSE EPARGNE
- CREDIT COOPERATIF

A la fin de nos travaux, une commission sera versée par la banque choisie à ACROPOLE pour le financement du projet. Cette commission est fixée généralement à 1% du montant du prêt principal. Il existe des plafonds de commission variables en fonction des banques. Par transparence, son montant exact vous sera communiqué à la fin de nos interventions, une fois vos offres de prêt éditées, par l'intermédiaire d'un document nommé "Confirmation de mandat".

Estimez-vous vos connaissances en matières d'opérations bancaires :

.....

- Suffisantes
- Insuffisantes
- Suffisantes
- Insuffisantes

En deux exemplaires originaux, le 12/10/2021, à LIMOGES

Signature(s) du(des) emprunteur(s) :

.....